



Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc

Commission Sportive

(Cibles anglaises et Beursault)

Divisions régionales

Règlement

Adopté par le Comité Régional le 15/10/2016



- **Préambule :**

L'organisation des épreuves de Divisions Régionales reprend le principe de la D2, toutefois, pour les compétitions autres que les championnats de France ou les compétitions nationales (D1, D2 et D1 Co) chaque Comité Régional met en place le règlement qu'elle désire. (Article I.B.2.1.2 des Règlements Sportifs et Arbitrage). Le présent règlement est conforme à la réglementation fédérale.

- **Objectifs :**

- Proposer aux clubs normands une pratique sportive par équipes.
- Décerner les titres de champion régional de DR Excellence.
- Permettre aux meilleurs clubs de DRE de participer à la finale nationale des DR avec la possibilité de monter en D2 pour les arcs classiques ou en D1 Co pour les arcs à poulies.

- **Composition des groupes :**
 - Les Divisions Régionales Excellence sont ouvertes dans les catégories suivantes :
 - Arc classique Hommes
 - Arc classique Dames
 - Arc à poulies Hommes
 - Arc à poulies Dames
 - Le nombre d'équipes inscrites n'est pas limité.
 - La mixité (de sexe ou entente de clubs) n'est pas autorisée dans ces catégories.
 - Chaque club ne peut présenter qu'une seule équipe par catégorie au maximum.

- **Procédures d'inscription :**
 - Début mars, chaque club reçoit du Comité Régional un bulletin d'inscription à retourner avant le 31 mars de la saison en cours avec le règlement de son engagement.
 - Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Régional et comprennent l'inscription de 4 archers par équipe à chaque étape et la participation aux frais logistiques de l'épreuve.
 - Le Comité Régional reverse à chaque club organisateur une subvention par équipe inscrite.
 - L'inscription d'une équipe en Division Régionale implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. Les clubs devront attester qu'ils en ont bien pris connaissance.

- **Composition des équipes de clubs :**
 - Chaque équipe est composée de trois archers au minimum et de quatre au maximum (catégories Cadets à Séniors 3) plus éventuellement un coach.
 - Les clubs ayant une équipe engagée en D1, D2 ou D1 Co ne peuvent aligner en DRE leurs 3 meilleurs archers au classement national TAE scratch de la saison précédente (transferts inclus). Ces clubs pourront être champions de DRE mais ne pourront pas participer à la finale nationale des DR.
 - Un archer changeant de club peut faire partie d'une équipe à la condition que le transfert ait lieu entre le 1er octobre et le 30 novembre de la saison en cours. (*Article I.C.3.3 des Règlements Sportifs et Arbitrage*).
 - La composition des équipes doit être transmise à l'organisateur au plus tard 10 jours avant l'épreuve. Ces équipes peuvent être modifiées au greffe le jour du concours avant le début des tirs, toutefois si une composition d'équipe ne comprend que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour de la compétition.

- **Tenue - Comportement :**
 - Chaque membre de l'équipe (coach compris) doit porter une tenue identique (blanche ou tenue de club). Si le coach de l'équipe ne fait pas partie du même club, il devra présenter sa licence au greffe et obtenir une accréditation.
 - Tous les membres de chaque équipe, se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans la zone réservée aux équipes avant le signal sonore de fin des tirs.
 - Il est interdit de fumer sur l'ensemble du site de la compétition.

- Calendrier des épreuves :**

- Les 3 étapes de Division Régionale ont lieu en mai et juin, sont espacées de 2 semaines et se terminent 2 semaines avant les championnats régionaux TAE (*voir le calendrier des compétitions régionales*).

Division Régionale Excellence			
Arc classique et Arc à poulies			
	DRE 1	DRE 2	DRE 3
Saison 2020-2021	CD 50	CD 61	CD 76
Saison 2021-2022	CD 61	CD 76	CD 14
Saison 2022-2023	CD 76	CD 14	CD 27
Saison 2023-2024	CD 14	CD 27	CD 50
	mi-mai	fin mai	mi-juin

- Déroulement des épreuves de DRE :**

- Tir de qualification à 70 mètres sur blason de 122 cm pour les arcs classiques et à 50 mètres sur blason de 80 cm réduit à 6 zones pour les arcs à poulies. Ce tir de qualification est sélectif pour le Championnat de France TAE ou la Coupe de France TAE.

- 2 x 6 volées de 6 flèches, rythme A-B-C, 4 mn par volée. (Sous certaines conditions, l'arbitre responsable peut autoriser le rythme AB - CD)

- Le classement des équipes prend en compte le score de ses 3 meilleurs archers.

- A l'issue du tir de qualification, les équipes sont classées selon leur score et des phases finales sont organisées sous forme de duels à élimination directe selon le principe de la montante / descendante (*voir tableau ci-dessous*) pour les 24 premières équipes au maximum.

- Duels : > pour les groupes de 8 équipes et moins, toutes les équipes sont qualifiées et démarrent en 1/4 de finale.

> pour les groupes de 9 à 12 équipes, les 4 premières sont directement qualifiées pour les 1/4 de finale, les équipes classées de la 5ème à la 12ème place se rencontrent dans un premier tour et les gagnantes sont qualifiées pour les 1/4 de finale.

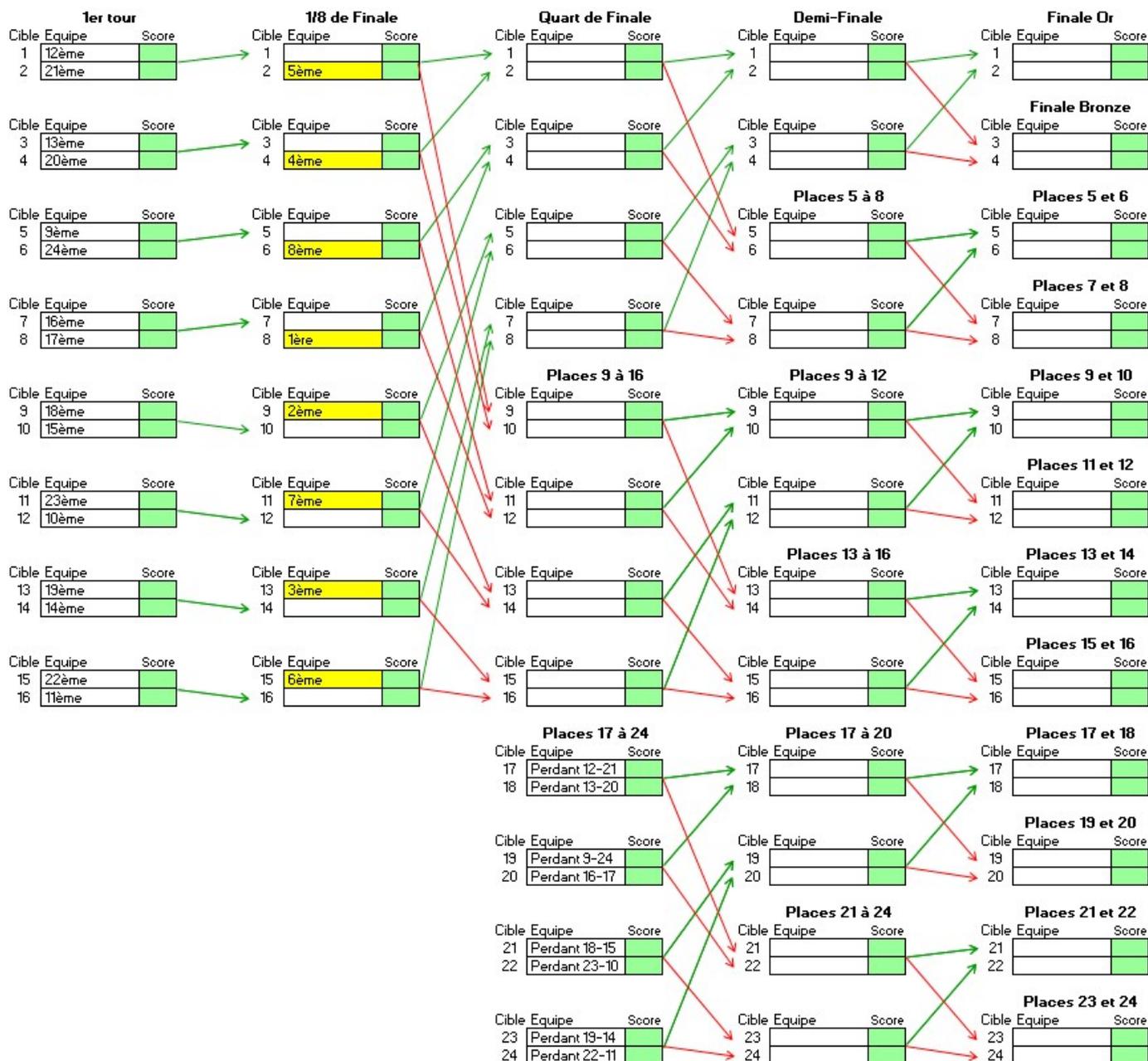
> pour les groupes de 13 à 16 équipes, toutes les équipes sont qualifiées et démarrent en 1/8 de finale.

> pour les groupes de 17 à 24 équipes, les 8 premières sont directement qualifiées pour les 1/8 de finale, les équipes classées de la 9ème à la 24ème place se rencontrent dans un premier tour et les gagnantes sont qualifiées pour les 1/8 de finale.

- Chaque match se déroulera au meilleur des 4 sets de 6 flèches pour les arcs classiques et au total des points de 4 volées de 6 flèches en 2 mn pour les arcs à poulies, 2 flèches par archer.

- Les équipes gagnantes du premier match sont qualifiées pour le tour suivant et les équipes perdantes continuent la compétition pour établir le classement final de la manche.

Si un groupe est incomplet, toutes les équipes sont positionnées dans le tableau et les équipes qui n'ont pas d'adversaire tirent un tour à vide et se qualifient pour le tour suivant.



• **Cas d'égalité :**

- De points sur le tir de qualification, le départage se fait par le nombre de 10 puis de 10+ puis tirage au sort à l'intérieur du "cut" ou tir de barrage directement si incidence sur le "cut". (Articles II.1.B.6.5.1 et II.1.B.6.5.2 des Règlements Sportifs et Arbitrage).
- En cas d'égalité de points ou de sets à la fin d'un match, il sera procédé à un tir de barrage.

- Attribution de points à la fin d'une manche :**

- Groupes de 1 à 4 équipes :

1er	2ème	3ème	4ème
10 points	6 points	3 points	1 point

- Groupes de 5 à 8 équipes :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
20 points	16 points	12 points	9 points	6 points	4 points	2 points	1 point

- Groupes de 9 à 12 équipes :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
30 points	26 points	22 points	18 points	15 points	12 points	9 points	7 points
9ème	10ème	11ème	12ème				
5 points	3 points	2 points	1 point				

- Groupes de 13 à 16 équipes :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
40 points	36 points	32 points	28 points	24 points	21 points	18 points	15 points
9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème
12 points	10 points	8 points	6 points	4 points	3 points	2 points	1 point

- Groupes de 17 équipes et plus :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
60 points	55 points	50 points	46 points	42 points	38 points	34 points	30 points
9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème
27 points	24 points	21 points	18 points	16 points	14 points	12 points	10 points
17ème	18ème	19ème	20ème	21ème	22ème	23ème	24ème et +
8 points	7 points	6 points	5 points	4 points	3 points	2 points	1 point

- Classement final des équipes :**

- A l'issue des 3 manches, les équipes sont classées au total des points acquis lors de chaque manche, puis en cas d'égalité sur le meilleur total cumulé des 3 manches des scores de qualification. Si l'égalité persiste, l'avantage sera donné au mieux classé de la dernière manche. Le premier de chaque groupe est proclamé Champion de Normandie, sa récompense est décernée lors de l'Assemblée Générale du Comité Régional.

- Finale nationale des DR :**

- Le premier de chaque groupe de DRE est qualifié pour participer à la finale nationale des DR (Inscription par le club auprès de la FFTA).

- Le Comité Régional subventionne une partie des frais d'inscription à cette finale selon la composition des groupes : de 10% pour les groupes avec une seule équipe

jusqu'à 100% pour les groupes d'au moins 10 équipes et sur justification de la participation effective à cette finale.

- Si le premier ne souhaite pas participer, le suivant au classement peut le remplacer.

- **Récompenses :**

- Les 3 premières équipes de chaque groupe à chaque étape seront récompensées sous la forme choisie par l'organisateur de la compétition.

- Selon la place disponible sur le terrain, l'organisateur se doit d'ouvrir le tir de qualification aux inscriptions individuelles et prévoir des récompenses pour le classement individuel qui devra être proclamé avant la phase de duels par équipes.

- **Sanctions :**

- Les équipes inscrites s'engagent à participer aux 3 étapes de DRE.

- En cas de forfait à l'une des étapes, l'équipe sera classée dernière du groupe et marquera 0 point pour l'étape.

- En cas d'abandon volontaire de l'équipe au cours du tir de qualification ou de la phase finale, l'équipe concernée marquera 0 point sur la manche et subira une pénalité correspondant à la moitié des points attribués au premier du groupe.

- Les équipes qui ne participeraient pas à la cérémonie des podiums seront déclassées de 3 places.

- **Date d'application :**

- Le présent règlement est applicable à partir du 1er janvier 2017

- Tout point litigieux non abordé dans ce présent règlement sera soumis à la Commission Sportive pour étude avant approbation en Comité Régional.